



Les chenilles processionnaires tissent leurs cocons dans les pins (pins noir d'Autriche, pins Sylvestre, pins mugo ou nains) et dans certains cèdres. Ces nids apparaissent à fin novembre. Si vous voyez ces nids sur un de vos pins, il vous faudra l'enlever et le détruire. Pour réaliser cette opération : **coupez l'extrémité de la branche sur laquelle se trouve le nid et brûlez-le. N'oubliez pas de mettre des gants ainsi que de vous protéger la peau et les yeux car ces chenilles projettent, en l'air, de minuscules poils très urticants qui peuvent provoquer des démangeaisons** (au niveau des mains, du cou et du visage), des troubles oculaires ou respiratoires. Les atteintes à l'œil peuvent avoir des conséquences graves si les poils ne sont pas rapidement retirés.

Il est dangereux de manipuler un nid, même vide. Le danger est particulièrement important pour les animaux domestiques : un chien qui s'est léché pour atténuer les démangeaisons sur son corps, s'il n'est pas soigné rapidement, risque une nécrose de la langue ce qui va l'empêcher de se nourrir. Le plus important est d'avoir le réflexe de rincer la langue et la cavité buccale à l'eau et, surtout, de ne pas frotter, ce qui pourrait alors briser des poils urticants et libérer ainsi plus de toxines, aggravant le pronostic.

En novembre, les chenilles tissent un nid (généralement du côté sud) dans lequel elles passeront la journée. Elles en sortent la nuit pour se nourrir des aiguilles des pins. Au mois de mars (voire déjà à mi-février), la colonie quitte le nid, en procession, pour trouver un endroit ensoleillé et s'enfouir dans un trou. Au bout de plusieurs mois, et après avoir subi plusieurs transformations, les chenilles deviennent des papillons et sortent de terre.

Il y a peu de prédateurs. Les oiseaux, en général, ne les mangent pas à cause de leurs poils urticants et de leur mauvais goût. Seul les coucous et les mésanges s'attaquent à ces chenilles. Pour s'en débarrasser, on peut installer des nichoirs à mésanges. On peut également les piéger au moment où elles descendent des arbres.

Autres informations sur le [site de l'Etat de Vaud](#)

